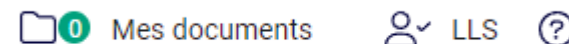


Voici les fiches pratiques recto verso de prise en main Lamyline Notaire, présentant la page d'accueil, la recherche, les modules d'IA, les contenus pratiques, les contenus experts, les possibilités de personnalisation et votre veille dans Lamyline Notaire.

Nous restons à votre service pour vous accompagner à tout moment, à travers les possibilités ci-dessous :

L'autoformation

Nos modules d'autoformation sont accessibles depuis le bouton « ? » en haut à droite de votre écran. Choisissez à votre rythme les fonctionnalités que vous souhaitez explorer.



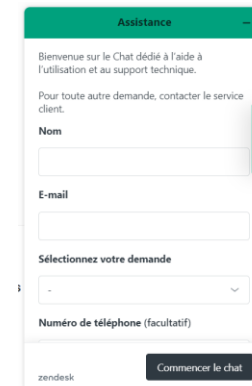
La formation

Pour connaître les possibilités d'accompagnement personnalisés, contactez notre équipe de juristes formateurs (mail ci-contre) ou appelez notre service Clients.

FR-formation.clientsonline@lamyliaisons.fr

L'assistance en ligne

À tout moment de votre navigation dialoguez en direct avec nos équipes en cliquant sur le bouton « Assistance ». Nous vous demanderons de nous indiquer quel type de problématique vous rencontrez afin de vous orienter vers l'équipe la plus à même d'y répondre.

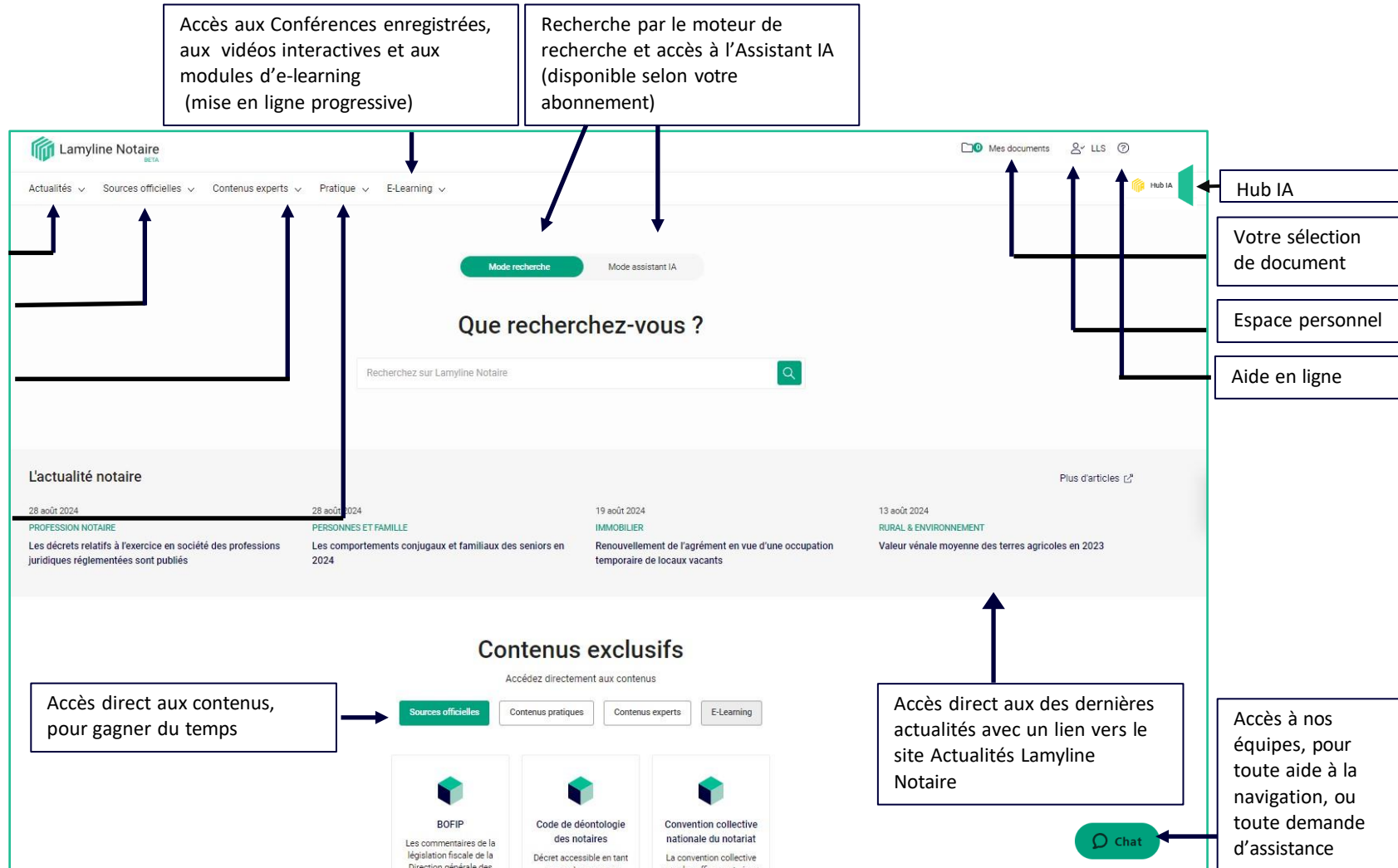


Le Service Clients

Nos équipes sont à votre service pour toutes demandes relatives à votre abonnement (code d'accès, facturation, ...) tous les jours de 9h à 18h (vendredi 17h30)

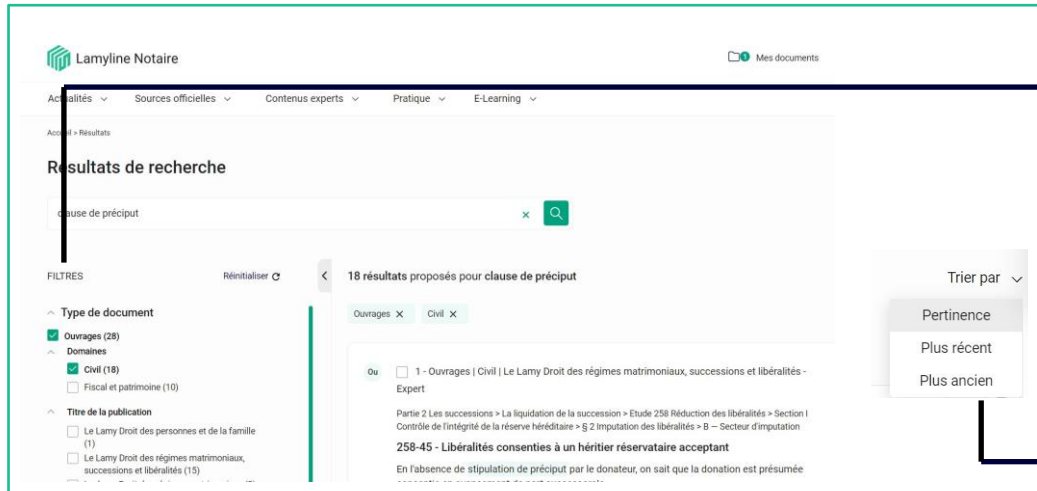


Comprendre la page d'accueil



Utiliser le moteur de recherche

Taper votre requête dans la barre, directement accessible depuis la page d'accueil et lancez la requête en cliquant sur la loupe

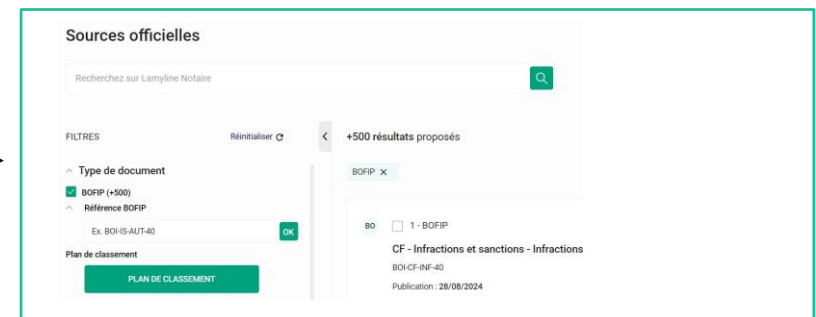


Vous pouvez filtrer ensuite par types de document (Ouvrages, Revues, Formulaires, Fiches pratiques, Sources officielles, ...)

Au sein de chacune de ces catégories, de nouvelles possibilités de filtres spécifiques vous sont proposées, par exemple par Domaine/publication si vous avez choisi Ouvrages, ou par Jurisdiction si vous avez cliqué sur Jurisprudence. Vous pouvez également filtrer par Date, pour tous les types de fonds.

Enfin, un bouton à droite vous permet de trier les résultats de recherche par Pertinence ou ancienneté.

Pour gagner du temps vous disposez également d'une barre de recherche contextuelle, directement lorsque vous ouvrez certains fonds.



Utiliser l'Intelligence Artificielle (IA)/ Recherche

Les abonnés à l'offre **Excellence +** de Lamyline Notaire ont accès au **Mode assistant IA**.

Choisissez LE domaine principal auquel se rapporte votre question, AVANT de poser cette dernière. (au fil des évolutions de Lamyline Notaire, il sera possible de choisir plusieurs domaines)

Cliquez ici pour accéder à l'assistant IA

Mode recherche

Mode assistant IA

Comment puis-je vous aider ?

1. Choisissez un ou plusieurs domaines 2. Posez votre question

< Banque - Assurances

Civil

Droit local

Environnement

Fiscal et patrimoine

Gestion de l'of

Quelle est la fiscalité applicable à une SCI familiale ?

Lamyline Notaire vous propose une réponse et vous indique en bas de page les références sur lesquelles il s'est appuyé

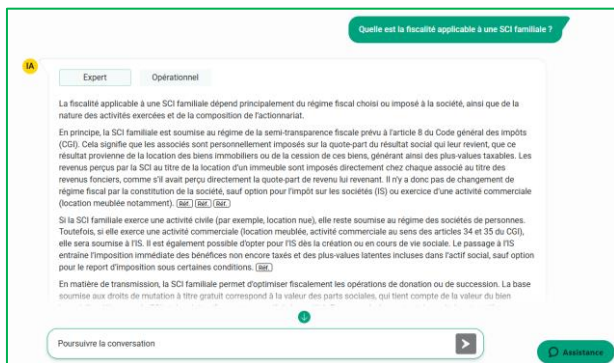
Posez votre question le plus naturellement possible, puis cliquez sur la loupe pour lancer l'assistant

Expert

Vous avez le choix entre 2 types de rédaction: Expert ou Opérationnel

Opérationnel

Vous avez la possibilité de traduire la réponse en anglais, de la copier et de liker ou disliker. Vous pouvez voir aussi les références sur lesquelles la réponse est générée.



Quelle est la fiscalité applicable à une SCI familiale ?

Expert Opérationnel

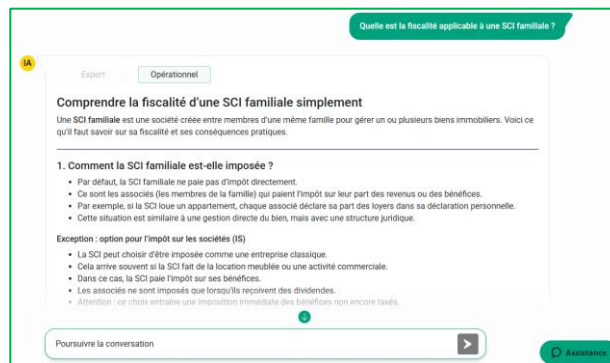
La fiscalité applicable à une SCI familiale dépend principalement du régime fiscal choisi ou imposé à la société, ainsi que de la nature des activités exercées et de la composition de l'actionariat.

En principe, la SCI familiale est soumise au régime de la semi-transparence fiscale prévu à l'article 8 du Code général des impôts (CGI). Cela signifie que les associés sont personnellement imposés sur la quote-part du résultat social qui leur revient, que ce résultat provienne de la location des biens immobiliers ou de la cession de ces biens, générant ainsi des plus-values taxables. Les revenus perçus par la SCI au titre de la location d'un immeuble sont imposés directement chez chaque associé au titre des revenus fonciers, comme s'il avait perçu directement la quote-part de revenu lui revenant. Il n'y a donc pas de changement de régime fiscal par la constitution de la société, sauf option pour l'impôt sur les sociétés (IS) ou exercice d'une activité commerciale (location meublée notamment). (IS) (IS) (IS)

Si la SCI familiale exerce une activité civile (par exemple, location nue), elle reste soumise au régime des sociétés de personnes. Toutefois, si elle exerce une activité commerciale (location meublée, activité commerciale au sens des articles 34 et 35 du CGI), elle sera soumise à l'IS. Il est également possible d'opter pour l'IS dès la création ou en cours de vie sociale. Le passage à l'IS entraîne l'imposition immédiate des bénéfices non encore taxés et des plus-values latentes incluses dans l'actif social, sauf option pour le report d'imposition sous certaines conditions. (IS)

En matière de transmission, la SCI familiale permet d'optimiser fiscalement les opérations de donation ou de succession. La base soumise aux droits de mutation à titre gratuit correspond à la valeur des parts sociales, qui tient compte de la valeur du bien

Poursuivre la conversation



Quelle est la fiscalité applicable à une SCI familiale ?

Expert Opérationnel

Comprendre la fiscalité d'une SCI familiale simplement

Une SCI familiale est une société créée entre membres d'une même famille pour gérer un ou plusieurs biens immobiliers. Voici ce qu'il faut savoir sur sa fiscalité et ses conséquences pratiques.

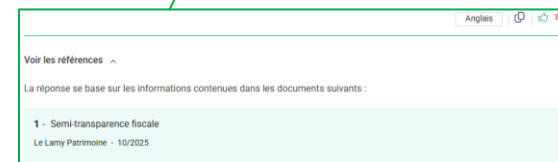
1. Comment la SCI familiale est-elle imposée ?

- Par défaut, la SCI familiale ne paie pas d'impôt directement.
- Ce sont les associés (les membres de la famille) qui paient l'impôt sur leur part des revenus ou des bénéfices.
- Par exemple, si la SCI loue un appartement, chaque associé déclare sa part des loyers dans sa déclaration personnelle.
- Cette situation est similaire à une gestion directe du bien, mais avec une structure juridique.

Exception : option pour l'impôt sur les sociétés (IS)

- La SCI peut choisir d'être imposée comme une entreprise classique.
- Cela arrive souvent si la SCI fait de la location meublée ou une activité commerciale.
- Dans ce cas, la SCI paie l'impôt sur ses bénéfices.
- Les associés ne sont imposés que lorsqu'ils reçoivent des dividendes.
- Attention : ce choix entraîne une imposition immédiate des bénéfices non encore taxés.

Poursuivre la conversation



Anglais

Voir les références

La réponse se base sur les informations contenues dans les documents suivants :

- 1 - Semi-transparence fiscale
Le Lamy Patrimoine - 10/2025

Les abonnés à l'offre **Excellence +** de Lamyline Notaire ont accès au **Mode assistant IA**.

Document Textes cités

← Précédent Suivant →

IA

De l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée à l'entrepreneur individuel tout court

- Entrepreneur individuel
- Entrepreneur individuel à responsabilité limité
- Séparation des patrimoines

Guillaume DROUOT
Professeur à l'Université de Bordeaux

[L. n° 2022-172, 14 févr. 2022](#) en faveur de l'activité professionnelle indépendante, JO 15 févr.

« L'indivisibilité du **patrimoine** n'a (...) aucune raison d'être, et la théorie d'Aubry et Rau nous paraît sur ce point définitivement condamnée ». La formule, si elle est de Demogue (Demogue R., Les notions fondamentales de droit privé - Essai critique, 1911, p. 402) aurait pu être prononcée par les auteurs de la loi de 2022 instaurant le statut de l'entrepreneur individuel. Pourtant une telle division du **patrimoine** de la personne ne va pas de soi et il en va de même de sa mise en œuvre. Pour le comprendre, revenons à la question fondamentale : à quoi sert le **patrimoine** ? Le juriste répondra : « à au moins deux choses ». D'abord, réunir les biens en une seule masse permet de les offrir comme un tout aux créanciers du débiteur. Le **patrimoine**, la chose est connue, est une traduction du droit de gage général de [l'article 2284 du](#)

Cliquez ici pour accéder à l'assistant IA

Vous pouvez ensuite la fonctionnalité de votre choix: chat, points clés, traduction et résumé

Chat

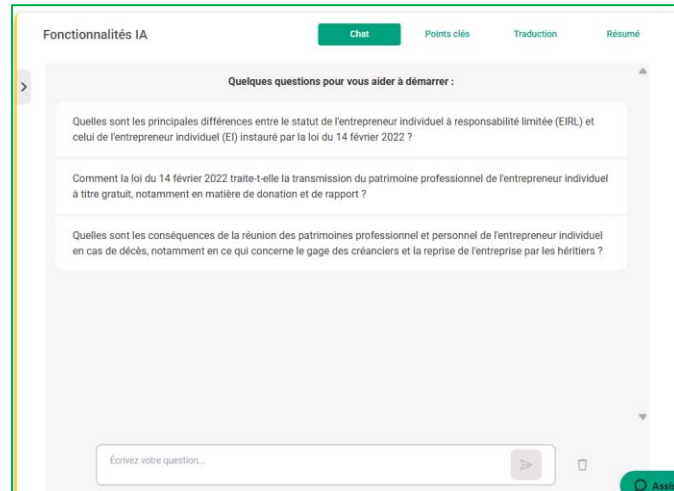
Points clés

Traduction

Résumé

Les abonnés à l'offre **Excellence +** de Lamyline Notaire ont accès au **Mode assistant IA**.

Chat



Fonctionnalités IA

Chat Points clés Traduction Résumé

Quelques questions pour vous aider à démarrer :

Quelles sont les principales différences entre le statut de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) et celui de l'entrepreneur individuel (EI) instauré par la loi du 14 février 2022 ?

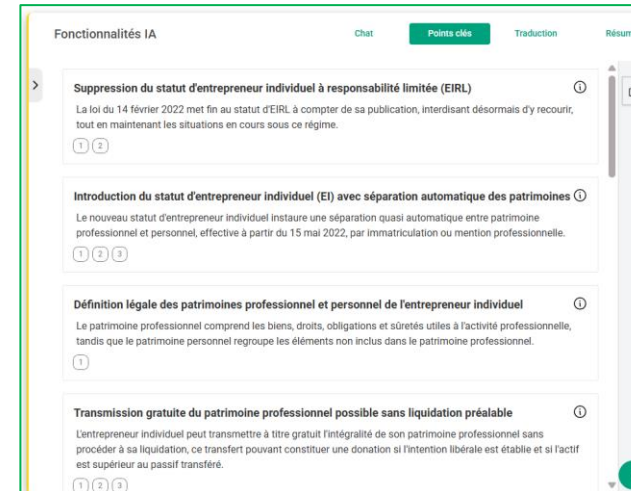
Comment la loi du 14 février 2022 traite-t-elle la transmission du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel à titre gratuit, notamment en matière de donation et de rapport ?

Quelles sont les conséquences de la réunion des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur individuel en cas de décès, notamment en ce qui concerne le gage des créanciers et la reprise de l'entreprise par les héritiers ?

Écrivez votre question...

Assist

Points clés



Fonctionnalités IA

Chat Points clés Traduction Résumé

Suppression du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)

La loi du 14 février 2022 met fin au statut d'EIRL à compter de sa publication, interdisant désormais d'y recourir, tout en maintenant les situations en cours sous ce régime.

Introduction du statut d'entrepreneur individuel (EI) avec séparation automatique des patrimoines

Le nouveau statut d'entrepreneur individuel instaure une séparation quasi automatique entre patrimoine professionnel et personnel, effective à partir du 15 mai 2022, par immatriculation ou mention professionnelle.

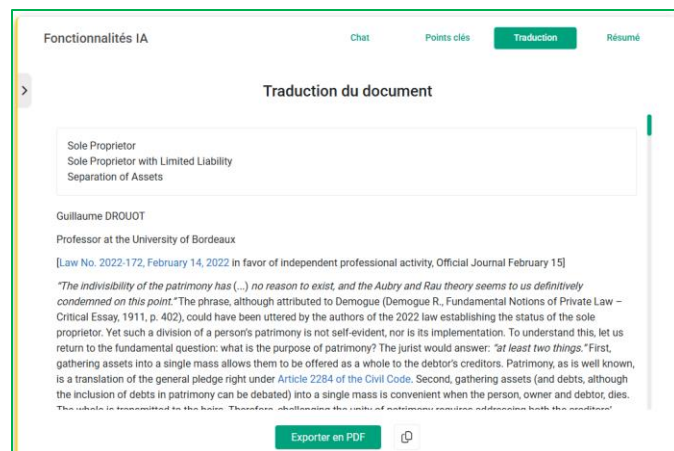
Définition légale des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur individuel

Le patrimoine professionnel comprend les biens, droits, obligations et sûretés utiles à l'activité professionnelle, tandis que le patrimoine personnel regroupe les éléments non inclus dans le patrimoine professionnel.

Transmission gratuite du patrimoine professionnel possible sans liquidation préalable

L'entrepreneur individuel peut transmettre à titre gratuit l'intégralité de son patrimoine professionnel sans procéder à sa liquidation, ce transfert pouvant constituer une donation si l'intention libérale est établie et si l'actif est supérieur au passif transféré.

Traduction



Fonctionnalités IA

Chat Points clés Traduction Résumé

Traduction du document

Sole Proprietor
Sole Proprietor with Limited Liability
Separation of Assets

Guillaume DROUOT
Professor at the University of Bordeaux
[Law No. 2022-172, February 14, 2022 in favor of independent professional activity, Official Journal February 15]
"The indivisibility of the patrimony has (...) no reason to exist, and the Aubry and Rau theory seems to us definitively condemned on this point." The phrase, although attributed to Demogue (Demogue R., Fundamental Notions of Private Law – Critical Essay, 1911, p. 402), could have been uttered by the authors of the 2022 law establishing the status of the sole proprietor. Yet such a division of a person's patrimony is not self-evident, nor is its implementation. To understand this, let us return to the fundamental question: what is the purpose of patrimony? The jurist would answer: "at least two things: "First, gathering assets into a single mass allows them to be offered as a whole to the debtor's creditors. Patrimony, as is well known, is a translation of the general pledge right under Article 2284 of the Civil Code. Second, gathering assets (and debts, although the inclusion of debts in patrimony can be debated) into a single mass is convenient when the person, owner and debtor, dies. The whole is transmitted to the heirs. Therefore, challenge the unity of patrimony, and you undermine both the creditor's and the heir's interests."

Exporter en PDF

Résumé



Fonctionnalités IA

Chat Points clés Traduction Résumé

Résumé du document

Résumé de l'analyse juridique sur le statut de l'entrepreneur individuel (Loi n° 2022-172 du 14 février 2022)

Auteur : Guillaume DROUOT, Professeur à l'Université de Bordeaux

Introduction : La remise en cause de l'indivisibilité du patrimoine

La loi du 14 février 2022 instaure un nouveau statut d'entrepreneur individuel (EI), remplaçant l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL), et remet en cause la théorie classique de l'indivisibilité du patrimoine (Aubry et Rau). Le patrimoine, traditionnellement unique, sert à garantir les créanciers (droit de gage général, art. 2284 C. civ.) et à organiser la transmission successorale. La division du patrimoine soulève donc des enjeux majeurs en matière de gage et de succession.

I. La séparation des patrimoines dans le nouveau statut d'entrepreneur individuel

Extinction de l'EIRL : La loi met fin au recours au statut d'EIRL dès sa publication (15 février 2022), mais les EIRL existants subsistent (articles L. 526-6 et suivants C. com. non abrogés).


Création du statut d'EI : Par ajout (articles L. 526-22 et suivants C. com.), la séparation des patrimoines devient quasi automatique, opérant dès l'immatriculation ou la mention professionnelle (art. L. 526-23).

Entrée en vigueur différée : Le statut d'EI est effectif à compter du 15 mai 2022, créant un vide juridique entre le 15 février et cette date, sans séparation possible.

Traduire (Anglais) Exporter en PDF

Les abonnés à l'offre **Excellence +** de Lamyline Notaire ont accès au **Mode assistant IA**.

Lamyline met à votre disposition un **Hub IA** regroupant plusieurs fonctionnalités d'intelligence artificielle, accessibles directement depuis un document.



The screenshot shows the Lamyline Notaire web interface. At the top left is the logo and name 'Lamyline Notaire'. To the right are search, 'Mes documents', and user profile 'YAO BAH, Mellane'. A navigation bar contains 'Actualités', 'Sources officielles', 'Contenus experts', 'Revue', 'Pratique', and 'Conférences'. A 'Hub IA' button is on the right. The main heading is 'Les solutions IA dans Lamyline Notaire' with the subtext 'Interagissez avec l'assistant IA, les documents et améliorez votre productivité grâce à nos outils spécialisés'. Below this, under 'Accédez directement à :', are four feature cards: 'Assistant IA conversationnel', 'IA Jurisprudence Beta', 'Mémo Légal', and 'Analyse de document', each with a brief description and a right-pointing arrow.

Assistant IA conversationnel
Profitez de l'expertise et de la sécurité de notre Assistant IA intégré au produit pour obtenir des réponses juridiques, en s'appuyant sur notre base de données de contenus propriétaires. →

IA Jurisprudence *Beta*
Décrivez votre cas, et l'IA Jurisprudence vous aidera à élaborer votre stratégie juridique. Il recherche la jurisprudence pertinente et génère les arguments essentiels pour construire une argumentation solide. →

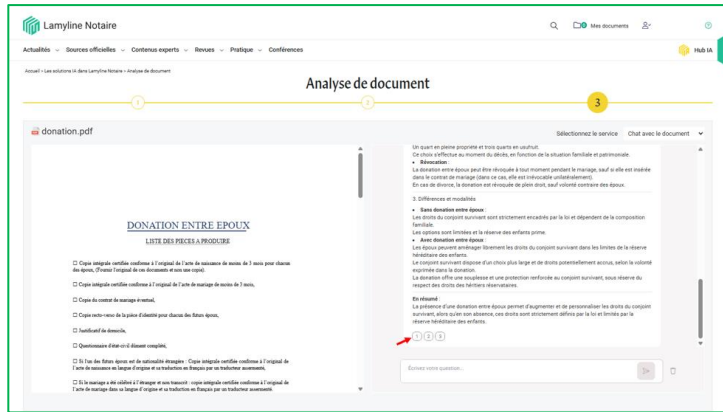
Mémo Légal
Découvrez notre outil de génération de mémo légal, qui analyse les faits et les règles juridiques pour créer des rapports précis et des recommandations claires. →

Analyse de document
Importez un document et lancez l'analyse. Bénéficiez de la puissance d'outils IA spécialisés qui vous permettront d'interagir de manière détaillée et précise avec le contenu du document. →

Les abonnés à l'offre **Excellence +** de Lamyline Notaire ont accès au **Mode assistant IA**.

Analyse de document

Assistant IA conversationnel

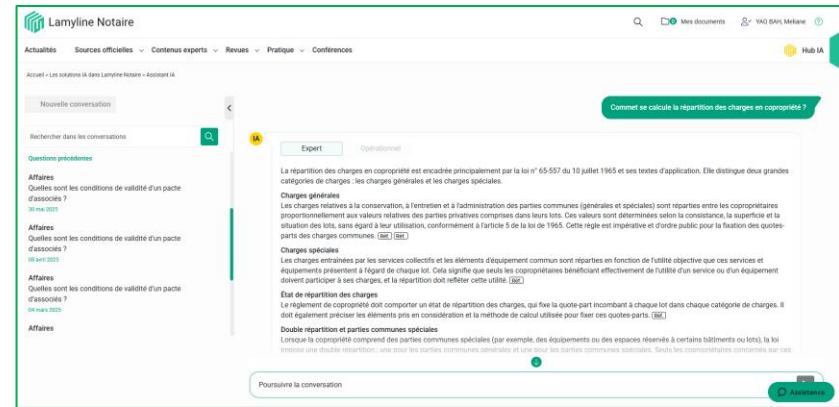


Analyse de document

Un quart de pièce jointe et trois quarts en cash.
Ce quart affecté au montant du décès, en fonction de la situation familiale et patrimoniale.

- Assurances**
 - La donation entre époux peut être rattachée à tout moment pendant le mariage, sauf si elle est passée dans le cadre d'un mariage séparé de vie, de fait matrimonial consentement.
 - En cas de divorce, la donation est révoquée de plein droit, sauf volonté contraire des deux.
- Différences et modalités**
 - Sans réserve entre époux**
 - Le don du conjoint survient sans encadrement encadré par la loi et dépend de la composition familiale.
 - Les options sont limitées et la réserve des enfants prime.
 - Avec réserve entre époux**
 - Les époux peuvent partager librement les droits du conjoint survivant dans les limites de la réserve consentement dans la donation.
 - Le conjoint survivant dispose d'un choix plus large et de droits patrimonialment accrue, selon la volonté exprimée dans la donation.
 - La donation offre une souplesse et une précision renforcée au conjoint survivant, sous réserve du respect des droits des enfants réservataires.
 - En résidu**
 - La présence d'une donation entre époux permet d'augmenter et de personnaliser les droits du conjoint survivant, dans toute son réserve, sans être strictement définies par la loi et le fait par le notaire substituant des enfants.

Choisissez votre question.



Assistant IA conversationnel

Comment se calcule la répartition des charges en copropriété ?

Expert Conversationnel

Questions précédentes

Affaires
Quelles sont les conditions de validité d'un pacte d'associés ?
30/04/2025

Affaires
Quelles sont les conditions de validité d'un pacte d'associés ?
08/04/2025

Affaires
Quelles sont les conditions de validité d'un pacte d'associés ?
04/04/2025

Affaires

Charges générales
La répartition des charges en copropriété est encadrée principalement par la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 et ses textes d'application. Elle distingue deux grandes catégories de charges : les charges générales et les charges spéciales.

Charges générales
Les charges relatives à la conservation, à l'entretien et à l'administration des parties communes (généralistes et spéciales) sont réparties entre les copropriétaires proportionnellement aux valeurs relatives des parties privatives comprises dans leurs lots. Ces valeurs sont déterminées selon la consistance, la superficie et la situation des lots, sans égard à leur utilisation, conformément à l'article 5 de la loi de 1965. Cette règle est impérative et d'ordre public pour la fixation des quoti-parts des charges communes. (SIC) (SIC)

Charges spéciales
Les charges entraînées par les services collectifs et les éléments d'équipement commun sont réparties en fonction de l'utilité objective que ces services et équipements présentent à l'égard de chaque lot. Cela signifie que seuls les copropriétaires bénéficiant effectivement de l'utilité d'un service ou d'un équipement doivent participer à ses charges et la répartition doit refléter cette utilité. (SIC)

Etat de répartition des charges
Le règlement de copropriété doit comporter un état de répartition des charges, qui fixe la quote-part incombant à chaque lot dans chaque catégorie de charges. Il doit également préciser les éléments pris en considération et la méthode de calcul utilisée pour faire ces quotes-parts. (SIC)

Double répartition et parties communes spéciales
Lorsque la copropriété comprend des parties communes spéciales (par exemple, des équipements ou des espaces réservés à certains bénéficiaires ou lots), la loi impose une double répartition : une pour les parties communes ordinaires et une pour les parties communes spéciales. Seuls les copropriétaires concernés par ces

Poursuivre la conversation

Mémo Légal

IA jurisprudence



Mémo Légal

Recours du copropriétaire en désaccord avec une décision d'assemblée générale relative à des travaux sur les parties communes

Introduction

La question porte sur le recours d'un copropriétaire qui oppose à une décision de l'assemblée générale soit son refus de participer à des travaux sur les parties communes d'un immeuble soumis au statut de la copropriété. Cette problématique revêt une importance particulière dans la mesure où les décisions d'assemblée générale, bien que relevant du principe de souveraineté de cet organe, peuvent parfois porter atteinte aux droits ou intérêts légitimes d'un ou plusieurs copropriétaires, notamment lorsque la majorité agit dans son propre intérêt ou au détriment de la minorité.

Les implications de cette question sont multiples. D'une part, il s'agit de déterminer les fondements juridiques permettant à un copropriétaire de contester une décision d'assemblée générale, que ce soit pour vice de forme, excès de pouvoir, fraude ou abus de majorité. D'autre part, il convient d'examiner les voies de recours ouvertes, qu'il s'agisse d'une action en annulation de la décision litigieuse ou d'une demande d'indemnisation judiciaire de travaux en cas de refus injustifié. Enfin, la question de l'abus de majorité, voire de l'abus d'égalité dans les copropriétés à deux lots, doit être analysée à la lumière de la jurisprudence et de la doctrine.

En conclusion, la présente étude vise à exposer de manière exhaustive, à partir des documents fournis, les différents recours dont dispose un copropriétaire en désaccord avec une décision d'assemblée générale relative à des travaux sur les parties communes, en précisant les conditions, les modalités et les limites de ces recours, ainsi que les critères d'appréciation de l'abus de majorité.

Exposé raisonné et ordonné de l'état de la question

1. Fondements et catégories des recours contre les décisions d'assemblée générale

L'assemblée générale des copropriétaires est, en principe, souveraine dans ses décisions, lesquelles n'ont pas à être motivées (Cass. 3e civ., 10 sept. 2020, no 19-15-116). Toutefois, la loi et la jurisprudence reconnaissent plusieurs cas d'ouverture à l'action en nullité des décisions d'assemblée générale, regroupés en trois grandes catégories : l'observation des règles d'organisation et de fonctionnement des assemblées, l'excès de pouvoir, la fraude et l'abus de majorité (Lamy droit immobilier, no 5338).

La violation des règles légales ou réglementaires relatives au fonctionnement de l'assemblée (convocation, notification des documents, décompte des voix, règles de majorité) constitue un motif d'annulation, sans que le copropriétaire demandeur ait à justifier d'un grief particulier lorsque le dispositif voté est d'ordre public (Cass. 3e civ., 22 fév. 1985, no 85-17-087 ; Cass. 3e civ., 7 oct. 2009, no 08-17-746).

Excès de pouvoir est caractérisé lorsque l'assemblée outrepassse ses prérogatives, notamment en portant atteinte aux droits des copropriétaires ou leurs parties privatives ou en modifiant leurs droits de jouissance des parties communes sans l'unanimité requise (Cass. 3e civ., 31 janv. 1994, no 92-15-098).

Enfin, la fraude et l'abus de majorité constituent des motifs d'annulation lorsque la décision est contraire à l'intérêt collectif des copropriétaires ou prise dans le seul but de favoriser les intérêts personnels de certains au détriment des autres (Cass. 3e civ., 5 nov. 2015, no 14-23-493 ; Cass. 3e civ., 9 juin 2016, no 15-17-523 ; Cass. 3e civ., 22 oct. 2020, no 19-25-921).

En résumé, le copropriétaire dispose d'un recours en annulation de la décision d'assemblée générale pour vice de forme, excès de pouvoir, fraude ou abus de majorité, sous réserve du respect des conditions de recevabilité et des délais légaux.



Réponse de l'IA Jurisprudence :

Rapport juridique

Concepts juridiques

contrat d'assurance vie, primes manifestement exagérées, capacité contributive, réserve héréditaire, atteinte à la réserve héréditaire, protection des héritiers réservataires, libéralités manifestement excessives, rapport des libéralités, tiers bénéficiaire, succession, nullité relative, action en réduction, droit des successions, abus de droit, appréciation au moment du versement

Problématique de la question

La situation concerne l'appréciation du caractère manifestement exagéré des primes versées par le souscripteur d'un contrat d'assurance sur la vie, au regard de ses facultés au moment de chaque versement, dans le contexte où le bénéficiaire désigné est un tiers à la succession. L'enjeu juridique porte sur la possibilité pour un héritier réservataire de contester ces versements en soutenant qu'ils portent atteinte à sa réserve héréditaire, en raison de leur importance et de leur effet de diminution de l'actif successoral, et sur la détermination des critères permettant de qualifier ces primes d'exagérées, afin d'en obtenir le rapport ou la réduction dans la succession.

Vous voulez améliorer la problématique juridique ? Modifiez vos prompts et relancez l'analyse

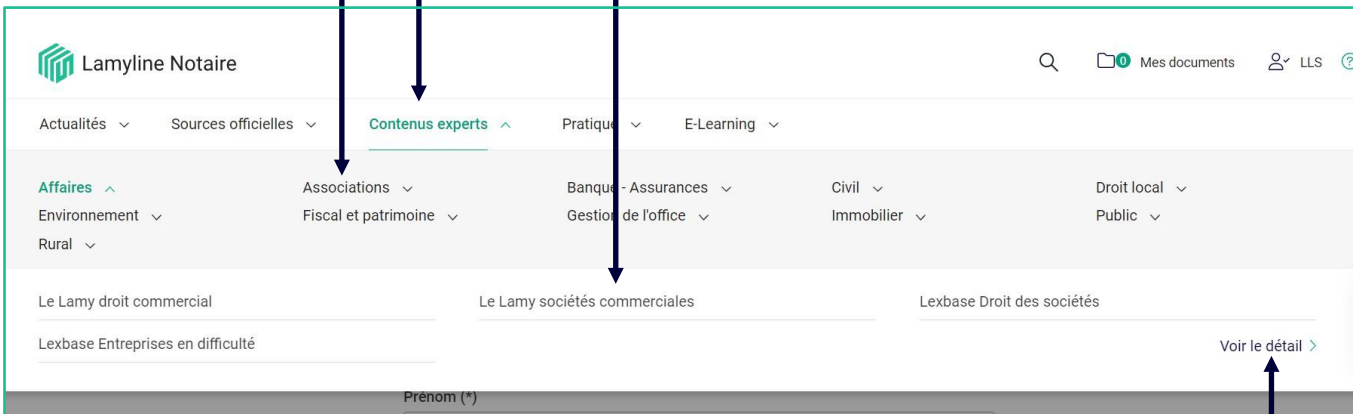
Poursuivre l'analyse

Les contenus Experts / accès

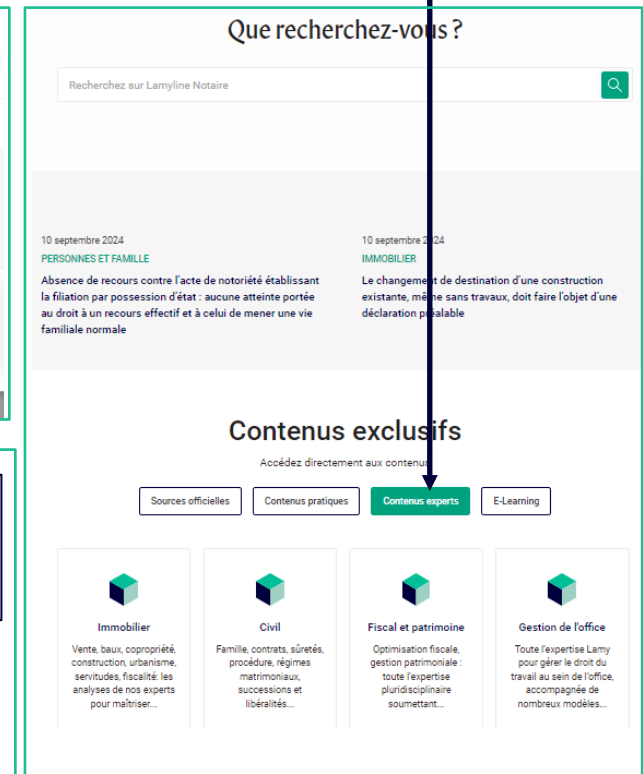
Vous disposez de deux modes d'accès aux contenus experts, couvrant des domaines tels que le droit des affaires, le droit fiscal, le droit immobilier, et bien d'autres secteurs spécialisés.

Accès via le menu, puis le domaine, et enfin le titre

Accès direct rapide par domaine en milieu d'écran

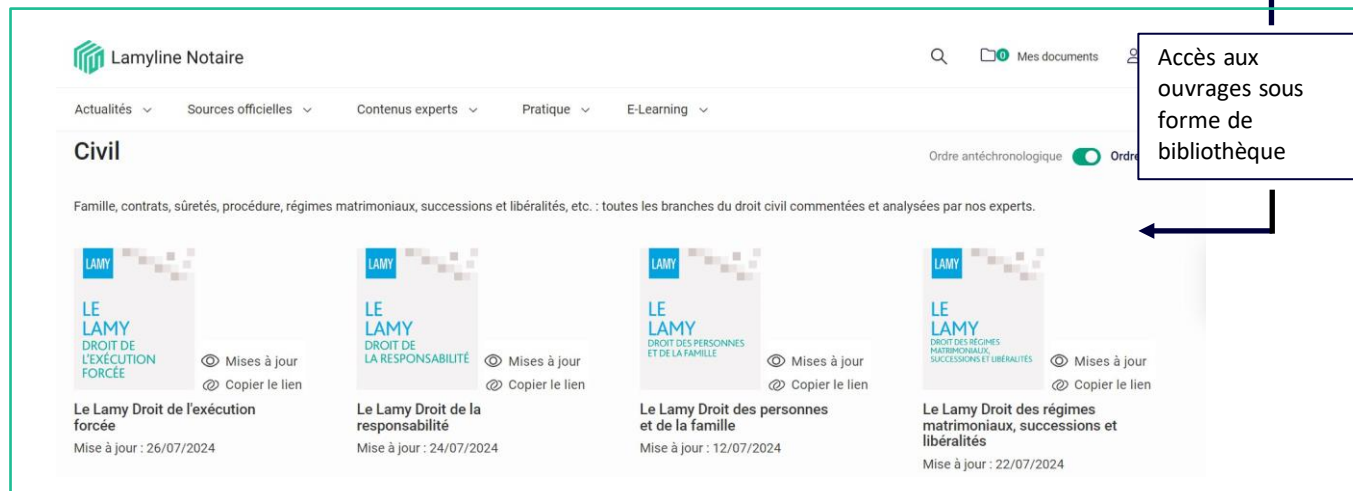


The screenshot shows the main navigation menu of the Lamyline Notaire website. The 'Contenus experts' menu item is highlighted. Below it, a grid of domain categories is visible, including 'Affaires', 'Associations', 'Banque - Assurances', 'Civil', 'Droit local', 'Environnement', 'Fiscal et patrimoine', 'Gestion de l'office', 'Immobilier', and 'Public'. Further down, specific titles like 'Le Lamy droit commercial', 'Le Lamy sociétés commerciales', and 'Lexbase Droit des sociétés' are listed. A search bar and user profile are visible at the top right.



The screenshot shows the search results page with the heading 'Que recherchez-vous?'. A search bar is at the top. Below, there are two search results cards. The first card is for 'PERSONNES ET FAMILLE' and the second is for 'IMMOBILIER'. Below the search results, there is a section titled 'Contenus exclusifs' with the subtitle 'Accédez directement aux contenus'. This section contains four buttons: 'Sources officielles', 'Contenus pratiques', 'Contenus experts' (which is highlighted), and 'E-Learning'. Below these buttons are four content cards for 'Immobilier', 'Civil', 'Fiscal et patrimoine', and 'Gestion de l'office', each with a brief description of the content.

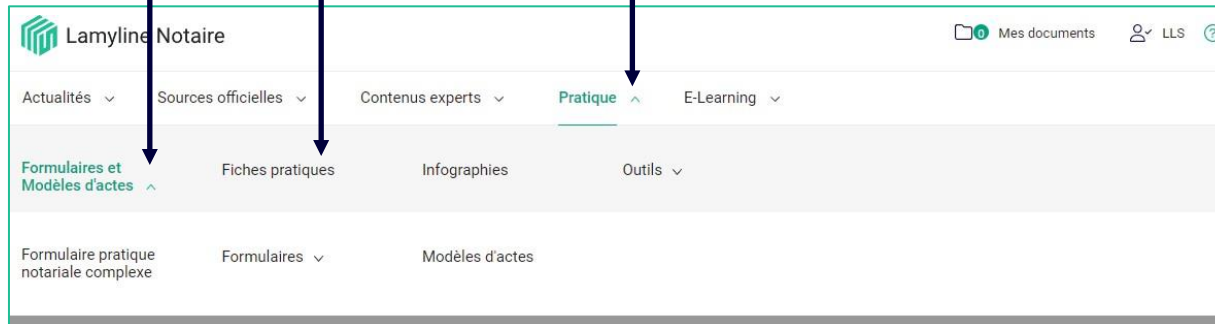
Accès aux ouvrages sous forme de bibliothèque



The screenshot shows the 'Civil' content library page. The heading 'Civil' is prominent. Below it, there is a description: 'Famille, contrats, sûretés, procédure, régimes matrimoniaux, successions et libéralités, etc. : toutes les branches du droit civil commentées et analysées par nos experts.' Below this, there are four book covers, each with a 'Mises à jour' and 'Copier le lien' button. The books are: 'Le Lamy Droit de l'exécution forcée', 'Le Lamy Droit de la responsabilité', 'Le Lamy Droit des personnes et de la famille', and 'Le Lamy Droit des régimes matrimoniaux, successions et libéralités'. The update dates are: 26/07/2024, 24/07/2024, 12/07/2024, and 22/07/2024 respectively.

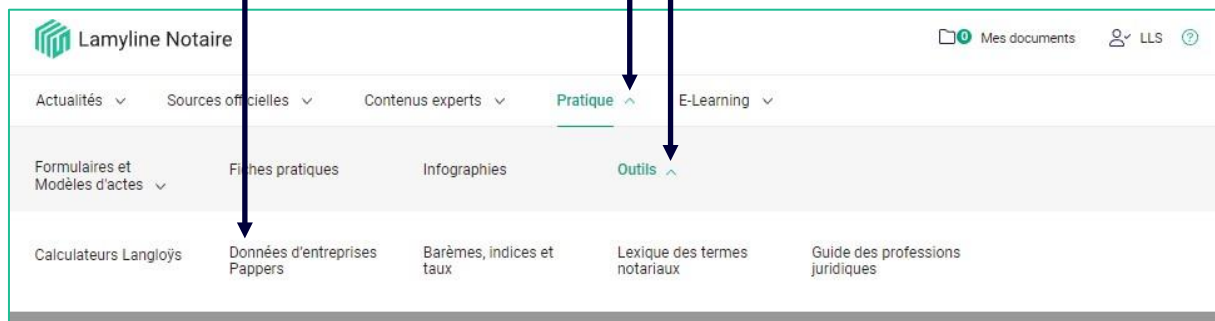
Vous disposez de deux modes d'accès aux contenus pratiques, comprenant des formulaires, fiches pratiques et infographies. Des outils comme les barèmes, indices, et le guide des professions juridiques sont à votre disposition, ainsi que des solutions partenaires, comme les calculateurs Langloÿs et les données d'entreprises Pappers.

Accès via le menu, puis la catégorie et enfin le titre



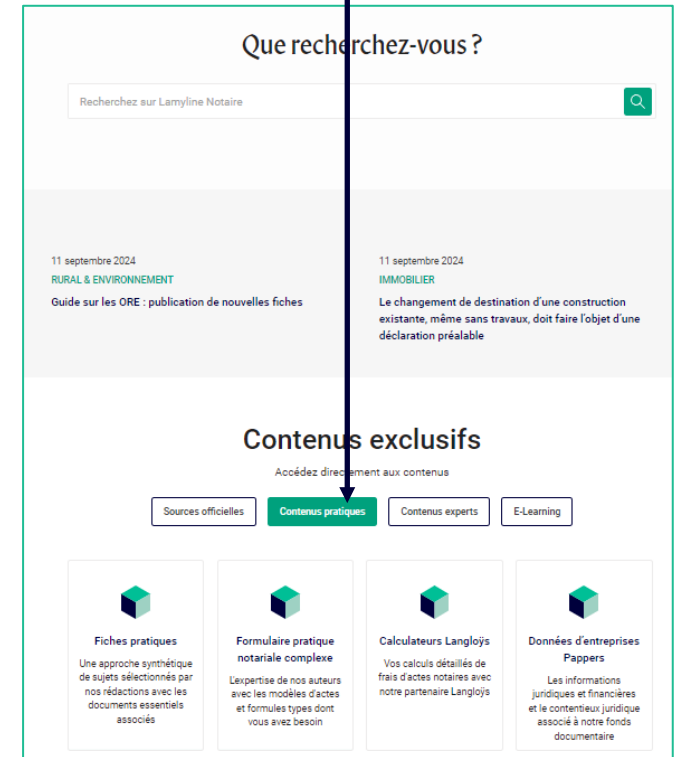
The screenshot shows the Lamyline Notaire interface. The top navigation bar includes 'Actualités', 'Sources officielles', 'Contenus experts', 'Pratique', and 'E-Learning'. The 'Pratique' menu is expanded, showing 'Formulaires et Modèles d'actes', 'Fiches pratiques', 'Infographies', and 'Outils'. The 'Formulaires et Modèles d'actes' sub-menu is further expanded to show 'Formulaire pratique notariale complexe', 'Formulaires', and 'Modèles d'actes'. Arrows indicate the path from the 'Pratique' menu to the 'Formulaires et Modèles d'actes' category and then to the 'Formulaire pratique notariale complexe' item.

Accès via le menu, puis outil et enfin le titre



The screenshot shows the Lamyline Notaire interface. The top navigation bar includes 'Actualités', 'Sources officielles', 'Contenus experts', 'Pratique', and 'E-Learning'. The 'Pratique' menu is expanded, showing 'Formulaires et Modèles d'actes', 'Fiches pratiques', 'Infographies', and 'Outils'. The 'Outils' sub-menu is further expanded to show 'Calculateurs Langloÿs', 'Données d'entreprises Pappers', 'Barèmes, indices et taux', 'Lexique des termes notariaux', and 'Guide des professions juridiques'. Arrows indicate the path from the 'Pratique' menu to the 'Outils' category and then to the 'Calculateurs Langloÿs' item.

Accès direct rapide en milieu d'écran



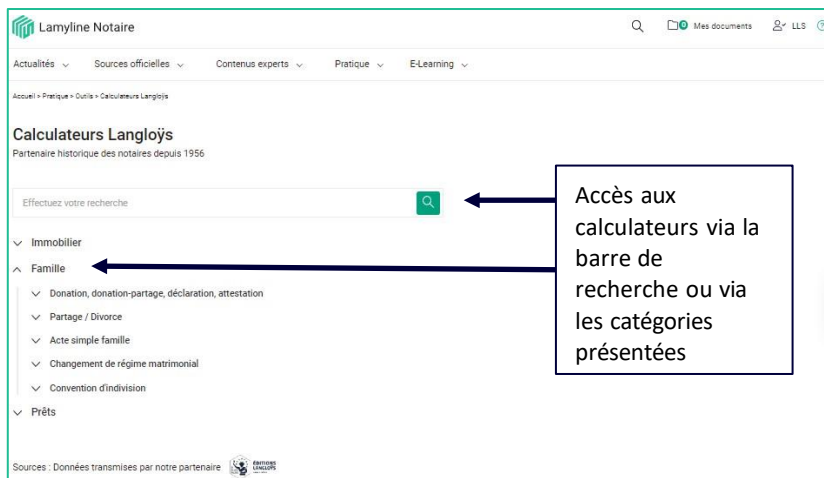
The screenshot shows the Lamyline Notaire search page. The main heading is 'Que recherchez-vous?' with a search bar. Below the search bar, there are two search results. The second result is highlighted, showing '11 septembre 2024 IMMOBILIER' and 'Le changement de destination d'une construction existante, même sans travaux, doit faire l'objet d'une déclaration préalable'. Below the search results, there is a section titled 'Contenus exclusifs' with the subtitle 'Accédez directement aux contenus'. This section contains four buttons: 'Sources officielles', 'Contenus pratiques' (highlighted), 'Contenus experts', and 'E-Learning'. Below the buttons, there are four cards representing different content types: 'Fiches pratiques', 'Formulaire pratique notariale complexe', 'Calculateurs Langloÿs', and 'Données d'entreprises Pappers'. Arrows indicate the path from the search bar to the 'Contenus pratiques' button and then to the 'Calculateurs Langloÿs' card.

Lamyline Notaire s'associe avec des partenaires de confiance pour vous offrir des outils performants adaptés à vos besoins professionnels.

Grâce au partenariat avec les Editions Langloÿs, accédez à des calculateurs conçus pour traiter des calculs complexes en matière financière, patrimoniale et immobilière.



Le partenariat avec Pappers vous offre un accès immédiat à des informations détaillées et à jour sur les entreprises pour des recherches précises et fiables.



Accès aux calculateurs via la barre de recherche ou via les catégories présentées



Accès aux calculateurs via la barre de recherche

De nombreuses fonctionnalités sont disponibles, vous permettant d'imprimer, télécharger et organiser vos contenus pratiques pour une utilisation plus efficace et personnalisée.

Options disponibles depuis un document

Imprimer, télécharger, envoyer par email.... de nombreuses fonctionnalités sont accessibles directement depuis la consultation d'un document via des pictogrammes.



Imprimer le document



Télécharger le document



Télécharger le document complété



Ajouter le document au dossier « Ma sélection de documents »



Envoyer le document en favori



Envoyer le document par mail



Copier le lien vers le document

Suivant →



Bénéficiez de suggestions automatiques pour remplir vos formulaires rapidement et en toute conformité.

Les parts sont représentatives d'un apport en numéraire

d'un apport en numéraire

d'un apport en nature

d'une acquisition

acquérir les parts.

Les parties se sont donc rapprochées aux fins de conclure entre elles le présent acte de cession portant sur les parts, suivant les termes et conditions définis ci-après.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

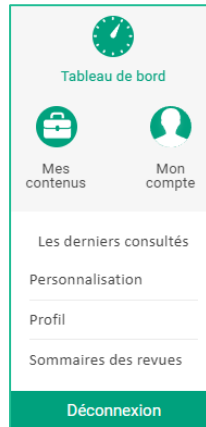
Article 1^{er} Cession

cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à

qui accepte, les parts,

avec effet à compter de ce jour.

Accédez à votre espace personnel (icône  en haut à droite) pour configurer vos préférences et options d'affichage



Configurez vos données personnelles et modifiez votre mot de passe

Profil

Configurez vos données personnelles et modifiez votre mot de passe

Prénom
Alexandra

Nom
Poirrezouattara

E-mail (*)
a. @lamylineisons.fr

Code d'accès
MIH


[Modifier](#)

[Modifier mon mot de passe](#)


- Créez et gérez une **liste de destinataires** pour partager vos documents directement depuis l'interface.
- Personnalisez l'apparence des documents en choisissant la **police d'écriture**
- **Ajouter un logo personnalisé** à vos documents : Téléchargez un logo avec les spécifications recommandées pour l'intégrer automatiquement à vos rapports et exportations.


Personnalisation

Gérez votre liste de destinataires, configurez la présentation de vos documents


Liste des destinataires 

Configuration de récupération des documents :

Police d'écriture
Verdana 

Ajouter votre logo [Parcourir](#) 

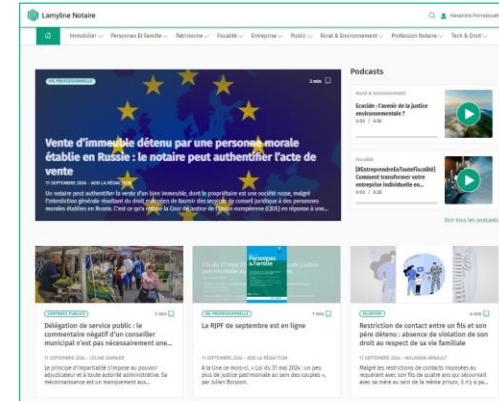
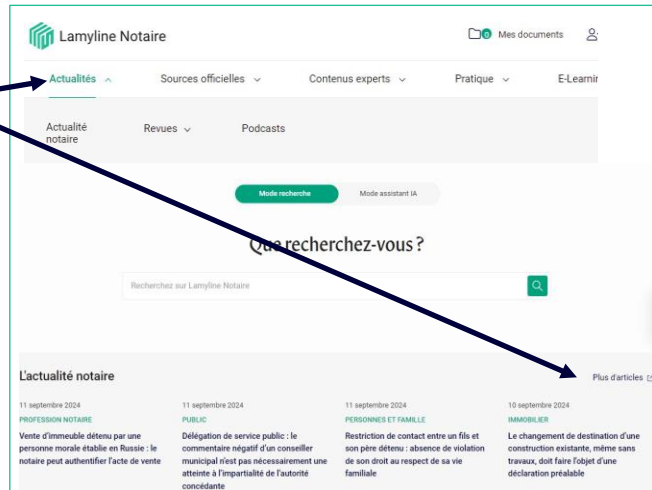
Le logo peut avoir une taille maximum de 400 pixels de large x 150 px de haut, avec une résolution de 72 pp et être au format .jpg. Si vous téléchargez un nouveau logo, le logo actuel sera automatiquement supprimé.

Aperçu de votre logo 

[Valider](#) [Annuler](#)

Avec votre abonnement Lamyline Notaire, vous disposez d'un accès intégral aux « **Actualités Lamyline Notaire** ».

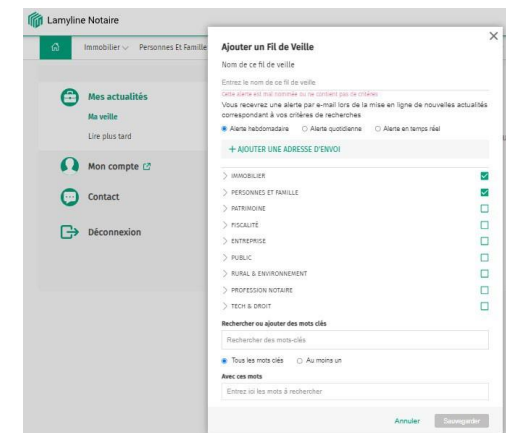
Vous pouvez y accéder par le via **menu** soit directement sur la page d'accueil **depuis le bandeau des derniers news** en cliquant sur « plus d'articles ».



- **Profitez de tous les bénéfices de ce site**
- navigation **simple et fluide**: temps de lecture, mot clés, navigation d'une news à l'autre
- liens vers Lamyline Notaire pour les **sources citées** dans les articles
- suggestions **éditoriales** vers les contenus



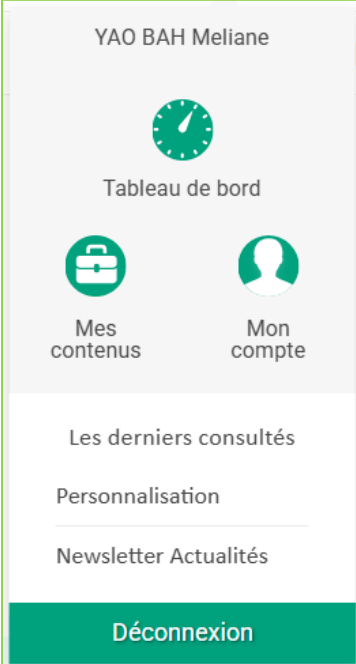
- **Organisez votre veille sur les news d'actualités**
- Créez vos **alertes** sur des domaines, sous domaines du droit ou sur des mots-clés. Vous recevrez ainsi, à la fréquence de votre choix, les actualités correspondantes.



La veille dans Lamyline Notaire

Sélectionnez les domaines juridiques qui vous intéressent pour recevoir les actualités correspondantes

Depuis votre espace utilisateur, vous avez accès aux « Newsletters Actualités »



YAO BAH Meliane

Tableau de bord

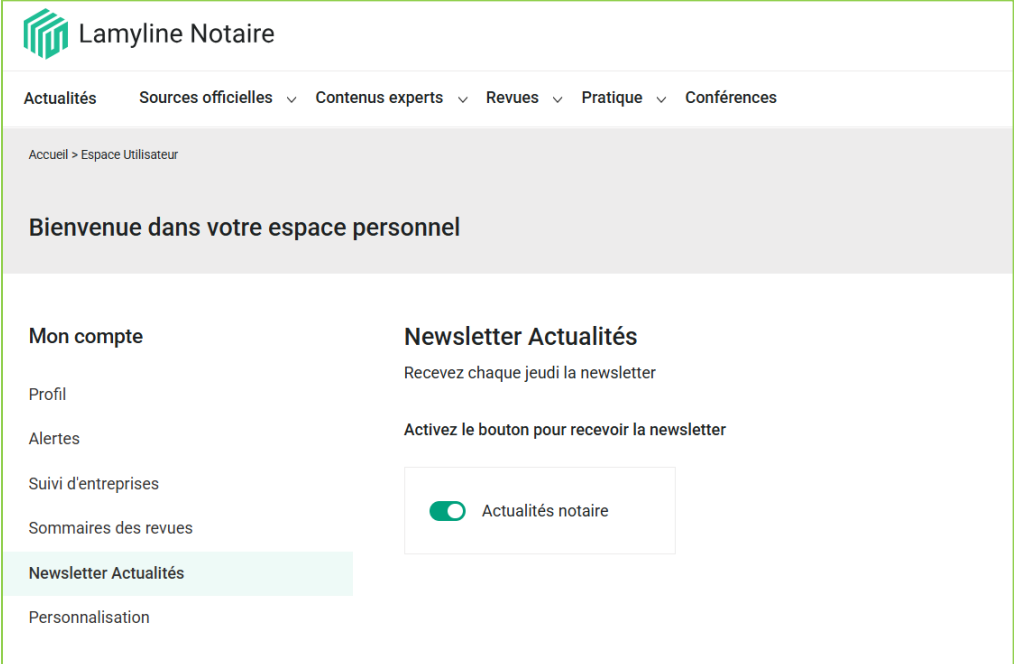
Mes contenus Mon compte

Les derniers consultés

Personnalisation

Newsletter Actualités

Déconnexion



Lamyline Notaire

Actualités Sources officielles Contenus experts Revues Pratique Conférences

Accueil > Espace Utilisateur

Bienvenue dans votre espace personnel

Mon compte

Profil

Alertes

Suivi d'entreprises

Sommaires des revues

Newsletter Actualités

Personnalisation

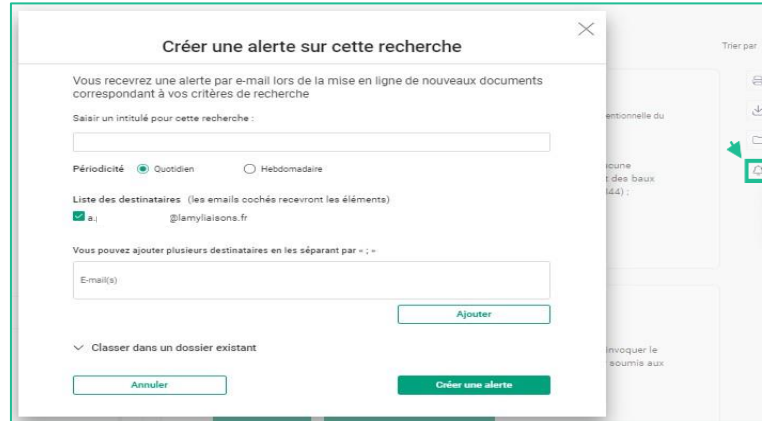
Newsletter Actualités

Recevez chaque jeudi la newsletter

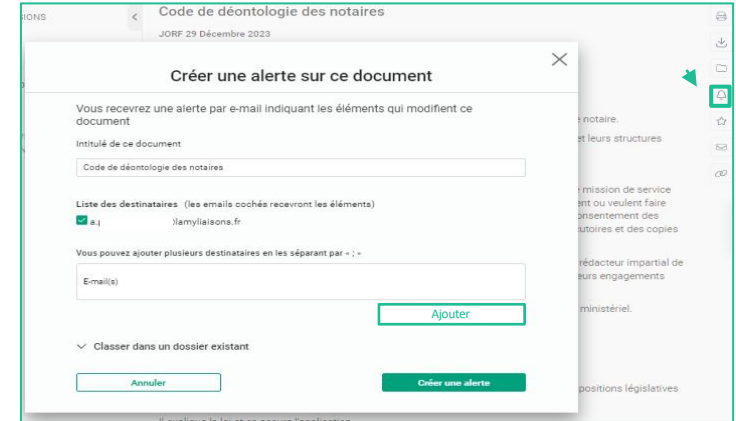
Activez le bouton pour recevoir la newsletter

Actualités notaire


Votre abonnement vous permet de créer des alertes sur vos recherches et documents. Vous devez pour cela être connecté avec identifiant et mot de passe.



Créer une alerte sur vos résultats de recherches



Créer une alerte sur un document officiel

Utilisez votre espace personnel (icône  en haut à droite) pour être alerté par mail de la parution des revues et en recevoir le sommaire. Retrouvez également dans cet espace vos personnalisations (pré sélection, sauvegarde de recherche, ...)

